

Le Temps

I. Le Temps. 1899-01-30.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Table with 2 columns: Location (Paris, Départements, Union Postale, Autres Pays) and Price (Trimestre, 6 mois, 1 an).

Un numéro (à Paris) 15 centimes

Directeur politique: Adrien Hébrard

Toutes les lettres destinées à la Rédaction doivent être adressées au Directeur

Le Journal ne répond pas des articles non insérés

Adresse télégraphique: TEMPS PARIS

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'ACCORD COMMERCIAL FRANCO-ITALIEN

La Chambre italienne des députés a clos le débat sur l'accord commercial avec la France par le vote d'un ordre du jour d'approbation sans scrutin...

C'est là un résultat considérable. Les efforts de notre diplomatie et de ceux des représentants de l'Italie, qui ont si souvent été couronnés de succès...

Le vote de la Chambre italienne achève pour l'Italie la série de ses succès diplomatiques pour mettre en vigueur le nouveau traité.

Commercialement, il ne convient pas d'exagérer l'importance immédiate de ce qui vient de se faire. Dans la discussion qui a lieu à Montecitorio, M. Luzzatti, qui peut revendiquer une large part dans la responsabilité et, par conséquent, dans la gloire de ce succès...

Après quatre séances, la Chambre italienne a enfin voté l'accord commercial avec la France par 226 voix contre 34.

Nous résumons les deux discours les plus importants qui ont été prononcés: M. Fortis, ministre de l'Agriculture, et M. Luzzatti.

M. Fortis, réfutant les arguments de plusieurs députés, déclare que la rupture commerciale avec la France ne fut pas une faute d'opportunité, mais le résultat de cette rupture était d'améliorer les rapports commerciaux de l'Italie avec les autres puissances.

La rupture aggrava la crise agricole, mais ne la créa pas. Elle fut le résultat de la décadence des exportations et de l'absence de débouchés pour nos produits.

M. Luzzatti déclare que le gouvernement actuel trouve engagé les négociations en vue de l'accord et les continue en en chargeant M. Luzzatti, dont il fait l'éloge.

Il convient, ajoute-t-il, de considérer l'accord non seulement en lui-même, mais comme un moyen destiné à amener des rapports plus cordiaux avec les grands pays voisins, à activer les échanges et à fortifier l'amitié au profit réciproque de la France et de l'Italie.

Cet accord nous servira dans l'avenir, quel que soit le jour de sa ratification, à nous donner une idée de la mesure de l'attachement de la France à la France et de l'attachement de l'Italie à l'Italie.

Après avoir dit que le traité de 1890 n'était qu'un acheminement vers le but définitif, M. Luzzatti rappelle que 1890 verrait expirer les conventions commerciales conclues entre l'Italie et l'Autriche et la Suisse, et il exprime la conviction qu'il n'appartiendrait pas au cabinet de Rome de dénoncer ces traités, mais en même temps qu'il s'agit de son devoir et de l'intérêt du pays d'en chercher la modification dans le sens indiqué par le rapprochement commercial avec la France et l'Italie.

Ce sont là des paroles de bon augure et qui donnent à l'instrument actuel toute sa valeur morale. Comme l'a si bien dit M. Luzzatti, c'est plus qu'un accord économique qui vient d'être conclu, c'est la paix commerciale qui vient d'être rétablie entre la France et l'Italie.

Cette paix elle ne portera que progressivement ses fruits. Les négociations d'aujourd'hui ont prétendu parler au plus pressé. Ils ont mis un terme à un état de suspicion et d'antagonisme qui portait une cruelle atteinte aux intérêts matériels des deux pays, qui compromettait plus gravement encore leurs intérêts moraux.

Résultat d'une funeste erreur de politique, le traité de 1890 n'était que le premier pas vers la paix commerciale. La guerre de tarifs était devenue à son tour une cause nouvelle de mécontentement et d'aigreur réciproques.

Aujourd'hui les deux nations, d'un commun accord, y mettent un terme. A chaque jour son œuvre. Du premier coup elle ne prend pas un pas en arrière. Elle est un pas de plus vers la paix commerciale, c'est de quel volume, c'est de rentrer dans la voie normale et régulière, c'est de faire disparaître des sujets de contention, c'est de faciliter, avec la reprise de ces multiples relations commerciales qui tendent les liens d'une solidarité d'intérêts entre les peuples, l'épanouissement de cette belle et noble volonté qui est la base la plus solide de la paix universelle.

Il y a dans le traité que vient de ratifier la Chambre de Montecitorio une partie qui est appelée à durer, c'est celle qui détermine en quelque sorte l'aspect des rapports économiques des deux peuples. Il en est un autre, plus éphémère, plus transitoire et qui pourra être modifiée au gré des circonstances, c'est celle qui règle les conditions spécifiques des échanges entre les deux pays.

Tout le monde a compris qu'il en était ainsi et que c'était précisément pour rendre durable tout ce qui est susceptible de disparaître, qu'il fallait en prévoir des adaptations successives.

L'Amiral Canevaro, le ministre des affaires étrangères du roi Humbert, a tenu, avant le vote au scrutin de l'article portant ratification du traité, à proclamer hautement l'esprit qui anime les deux gouvernements. Il a félicité d'avoir contribué à faire disparaître toute trace de douleur et de danger malentendus entre deux peuples qui désirent vivre en bonne harmonie, dans des rapports de bon voisinage et d'amitié. Il a déclaré que les hautes parties contractantes avaient conscience d'avoir travaillé avec zèle et succès à ce grand œuvre.

Il est singulier que, dans ce traité, il n'y ait pas un seul mot qui ne soit relatif à ceux qui ont jamais désespéré de la réconciliation éternelle des deux nations.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

DES CORRESPONDANTS PARTICULIERS DU TEMPS

Rome, 20 janvier, 11 h. 10. Hier, à la Chambre, M. Crispi, assis à sa place ordinaire à l'extrême gauche, n'a pas bronché devant l'écolement de ce qui restait de sa politique antifrançaise.

On a dit de la cour, hier soir, le roi a beaucoup félicité M. Luzzatti de son succès à la Chambre. Il est également entretenu par plusieurs autres députés et s'est montré très satisfait de la manière dont a été conduite la discussion et du résultat.

Constantinople, 20 janvier, 9 h. 50. La Porte a répondu hier à la première note serbe remise en mai dernier sur les incidents de frontière et les pressions des Albanais contre la population serbe. Elle déclare que ces incidents sont des délits de droit commun se produisant partout en Europe, n'ayant aucune signification politique et dont les Serbes sont seuls coupables.

La formation de douze nouveaux régiments de cavalerie pour les 1^{er}, 2^e et 3^e corps est décidée.

Sofia, 20 janvier, 8 heures. M. Stouïf, premier ministre depuis la chute de Stamboulouff en mai 1894, a donné hier sa démission au prince Ferdinand, qui l'a acceptée, et a chargé M. Grekof, ancien ministre, de la formation d'un cabinet de coalition.

M. Stouïf, fatigué depuis de longs mois du pouvoir, dominé depuis sa maladie par l'influence de certaines personnalités, se retire finalement, après avoir décliné avec une courtoisie parfaite le poste de prince que dans le pays la question de l'émission des emprunts et de la conversion de la dette publique, ainsi que sur l'affaire du rachat des chemins de fer orientaux.

M. Grekof, plusieurs fois ministre et chef des stambouloviens de 1895 à 1897, a accepté, dit-on, la mission difficile de former un cabinet de coalition.

On n'est pas sans s'étonner que le prince Ferdinand ait porté son choix sur un homme qui, pendant deux ans, a dirigé l'opposition des anciens amis de Stamboulouff contre sa personne, et qui, en outre, a toujours passé pour bien plus favorable à l'Autriche qu'à la Russie. Le prince aurait-il été influencé par M. Grekof et plusieurs personnalités du parti libéral, entre autres M. Danef, le chef de la fraction zankoviste.

On mande de Mazarron, Murcie, 20 janvier. Une explosion de gaz vient d'avoir lieu dans la mine Talia. Un grand nombre d'ouvriers ont pu se sauver, mais on craint que quatre-vingt, qui sont restés dans la mine aient péri.

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 29 JANVIER

Table with 2 columns: Candidate Name and Votes. Includes names like MM. Le Coustellier, Mauguin, Dutilleul, etc.

Les bureaux des quatre groupes républicains du Sénat se sont réunis, aujourd'hui, sous la présidence de M. Desmons, vice-président de la gauche démocratique.

Les orateurs qui n'avaient pas qualité pour parler ont été admis à la parole. Les groupes en réunion plénière, mais chacun des quatre groupes républicains se réunira demain séparément, et les bureaux des groupes décideront ensuite si l'on doit convoquer une réunion plénière.

LE DESSAISSEMENT

Personne ne saurait se dissimuler, et le gouvernement moins que personne, la gravité du projet de loi qui sera proposé demain à la Chambre: la suppression de la peine de mort.

Le soir de mon arrivée à Marseille, l'affiche portait: *L'aveuglisme* et *l'Été de la Saint-Martin*. C'étaient les artistes de la Comédie-Française, retour de Monte-Carlo, qui avaient, comme moi, fait escale aux Variétés de Marseille: c'étaient Loloir dans *Don Anibal*, où il a été exécuté, Raphaël Duflos dans *Fabrice*; Boucher, qui dans *Horace* avait joué vingt ans, et Mlle Marcy, qui a eu dans *Clorinde* quelques beaux moments. Mais je la prévins que, si elle veut nous jouer le rôle sur les planches solennelles de la maison de Molière, il lui faudra pousser plus à fond l'étude du rôle.

Emile Simon n'avait personne pour jouer *l'Été de la Saint-Martin* et n'est pas comédien. Mais Martel, notre bon et vieux Martel, possède de Marseille une petite villa, où, depuis sa retraite, il est allé planter ses choux. C'est à lui que le directeur des Variétés s'est adressé. Martel a hésité très longtemps; et puis le plaisir de rendre service, la joie de revoir ses anciens camarades, et peut-être aussi quelque diable le poussant, il a accepté, et il a été cette fois encore comme il était jadis, excellent dans ce rôle, au quel il avait, si l'on en croit, donné, grâce à sa haute taille et à sa belle voix, une superbe allure. C'est Mlle Marily, une actrice de la troupe, qui a joué et très sentimentalement *Célie*.

l'Été de la Saint-Martin a été enté, avec beaucoup de succès, par Loloir, Boucher, Mmes Barretta et Foyolle. La pièce a plus réussi, que je ne saurais dire, devant une salle comble.

Le lendemain, c'était le mardi d'abonnement aux Variétés; car les Variétés de Marseille ont leurs mardis, à l'instar de la Comédie-Française. C'est à eux qu'Emile Simon réserve la primeur des pièces qui tiennent plus de la comédie que du vaudeville, qui exigent, pour être joués, comme ils ont été écrits d'ailleurs, un public plus affiné, plus délicat. Aussi jouait-il ce soir-là, pour la première fois, le *Boulet*, d'Albert Wolf.

Vous vous rappelez peut-être que le *Boulet*, qui n'avait pas eu la longue fortune que lui promettait cette première soirée. La pièce s'était jouée au Palais-Royal, et elle n'avait pas été jouée par un public ordinaire de ce théâtre assez montée de ton. Point de quiproquo, point de grosse gaieté; une étude quelque peu pessimiste des mœurs, mais un réel soulagement d'exception; c'était un régal pour les lettres; mais ce n'était pas précisément ce qu'attendaient les gens habitués au rire de *Monsieur Chasse* et de *la Culotte*.

Le *Boulet* avait pris sa revanche sur d'autres théâtres; c'est ainsi qu'à Bruxelles il avait été joué trente fois de suite, ce qui équivalait à cent représentations à Paris.

J'étais bien curieux de voir ce qui en penserait le public marseillais.

Je suis à peu près sûr, me disait Simon, que le *Boulet* plaira à mes abonnés du mardi; ils sont friands de toute nouveauté piquante; et, d'ailleurs, un peu tristes, ils lui font bon accueil. Je ne réponds pas aussi assurément des publics qui viendront après.

J'aurais souhaité que Pierre Wolf assistât à cette représentation. Il aurait pris là une bonne leçon d'art dramatique; il aurait eu une fois de plus vu de ses yeux combien au théâtre l'homme est si bête et si méchant, et combien la passion a le pouvoir de le rendre aveugle et d'empêcher l'enlèvement toujours et l'empire.

Peut-être n'avez-vous plus très présent à l'esprit le thème du *Boulet*?

Il s'agissait d'une Suzanne d'Ange, qui, au retour de celle de Dumas, a réussi à se faire épouser par son amant. Cet amant est noble, il s'appelle de Fronsac, et il est riche de quatre millions. Eva s'était imaginée qu'elle pénétrerait au bras de son mari dans le monde où ce mari fréquentait autrefois. Toutes les portes se fermèrent devant elle. Les carmes d'invitation qu'elle reçoit portent toutes le nom de M. de Fronsac; celui de madame est toujours oublié.

LES MÉFAITS DE L'EAU DE L'AVRE

L'eau de source est comme la femme de César; elle ne devrait jamais être soupçonnée. Les plus graves soupçons viennent cependant de peser sur l'eau de l'Avre, que l'on accuse d'avoir communiqué la fièvre typhoïde à plusieurs habitants du 17^e arrondissement. Quoi! l'eau de l'Avre, de cette source quasi-célèbre, dont la capitale a pu se procurer à si bon compte, et dont deux cent millions d'innombrables procès avec les riverains, de la dissolution et la ruine jetés dans une vallée entière?

Fort heureusement, comme l'a démontré notre enquête, ces mauvais bruits étaient extrêmement exagérés. Il n'y a point eu de cas de fièvre typhoïde dans le 17^e arrondissement, et l'eau de l'Avre n'a pu communiquer la fièvre typhoïde à personne.

Le directeur de l'hôpital a remercié le gouverneur de l'Avre pour son dévouement et lui a remis un diplôme de reconnaissance. Le directeur de l'hôpital, entouré de nombreux docteurs et internes. Il s'est étonné de l'état des malades qui, pour la plupart, sont hors de danger.

M. Laferrère lui a adressé des paroles réconfortantes, lui a félicité de son dévouement et lui a remis un diplôme de reconnaissance. Le directeur de l'hôpital, entouré de nombreux docteurs et internes. Il s'est étonné de l'état des malades qui, pour la plupart, sont hors de danger.

UNES ÉCOLES D'AGRICULTURE COLONIALE

Une mesure intéressante, au point de vue de la mise en valeur agricole de notre domaine colonial, vient d'être prise, à la suite de l'accord intervenu entre le département des colonies et le ministre de l'Agriculture.

Sur le désire exprimé par M. Guillaumin, ministre des colonies, l'École pratique d'agriculture de Valabre, près Gardanne (Bouches-du-Rhône), servira désormais à instruire les fonctionnaires coloniaux, et plus spécialement les surveillants militaires des établissements pénitentiaires, aux notions générales et aux travaux d'agriculture et d'horticulture.

TUNISIE

L'agence Havas est informée de Tunis que M. Domez, garde champêtre, a reçu, hier, un coup de feu à la cuisse, à Ain-el-Asker, sur la route de Zoufou. La blessure était si grave qu'il mourut en route, le lendemain.

L'assassin était le frère d'un indigène, contre qui M. Domez, après un procès, et qui fut condamné à six mois de prison.

ALGÉRIE

Le conseil supérieur, au cours de sa séance, a émis l'avis que le service militaire des Algériens pourra, dorénavant, être accompli en France; mais il a, d'autre part, adopté un vœu longuement motivé, tendant à obtenir l'admission de l'Algérie dans l'organisation et du peuplement de l'Algérie par des éléments d'origine française, l'état de choses actuel, qui maintient en ce qui concerne la durée du service militaire des Algériens.

Le conseil supérieur a adopté également un vœu tendant à l'interdiction du recrutement dans la colonie à tout immigré étranger qui ne justifierait pas de moyens d'existence, ou dont la moralité serait douteuse; un autre vœu tendant à la mise à l'écart de l'Algérie de la vénalité des charges des officiers ministériels.

Le conseil a repoussé la proposition faite par un de ses membres, qui demandait que l'archevêque d'Alger ne soit plus appelé à siéger au conseil supérieur.

La prochaine séance, qui aura lieu lundi, sera consacrée à l'examen de la question du budget spécial.

ALGÉRIE

Le conseil supérieur, au cours de sa séance, a émis l'avis que le service militaire des Algériens pourra, dorénavant, être accompli en France; mais il a, d'autre part, adopté un vœu longuement motivé, tendant à obtenir l'admission de l'Algérie dans l'organisation et du peuplement de l'Algérie par des éléments d'origine française, l'état de choses actuel, qui maintient en ce qui concerne la durée du service militaire des Algériens.

Le conseil supérieur a adopté également un vœu tendant à l'interdiction du recrutement dans la colonie à tout immigré étranger qui ne justifierait pas de moyens d'existence, ou dont la moralité serait douteuse; un autre vœu tendant à la mise à l'écart de l'Algérie de la vénalité des charges des officiers ministériels.

Le conseil a repoussé la proposition faite par un de ses membres, qui demandait que l'archevêque d'Alger ne soit plus appelé à siéger au conseil supérieur.

La prochaine séance, qui aura lieu lundi, sera consacrée à l'examen de la question du budget spécial.

ALGÉRIE

Le conseil supérieur, au cours de sa séance, a émis l'avis que le service militaire des Algériens pourra, dorénavant, être accompli en France; mais il a, d'autre part, adopté un vœu longuement motivé, tendant à obtenir l'admission de l'Algérie dans l'organisation et du peuplement de l'Algérie par des éléments d'origine française, l'état de choses actuel, qui maintient en ce qui concerne la durée du service militaire des Algériens.

Le conseil supérieur a adopté également un vœu tendant à l'interdiction du recrutement dans la colonie à tout immigré étranger qui ne justifierait pas de moyens d'existence, ou dont la moralité serait douteuse; un autre vœu tendant à la mise à l'écart de l'Algérie de la vénalité des charges des officiers ministériels.

Le conseil a repoussé la proposition faite par un de ses membres, qui demandait que l'archevêque d'Alger ne soit plus appelé à siéger au conseil supérieur.

La prochaine séance, qui aura lieu lundi, sera consacrée à l'examen de la question du budget spécial.

ALGÉRIE

Le conseil supérieur, au cours de sa séance, a émis l'avis que le service militaire des Algériens pourra, dorénavant, être accompli en France; mais il a, d'autre part, adopté un vœu longuement motivé, tendant à obtenir l'admission de l'Algérie dans l'organisation et du peuplement de l'Algérie par des éléments d'origine française, l'état de choses actuel, qui maintient en ce qui concerne la durée du service militaire des Algériens.

LA DISCUSSION DE L'ACCORD FRANCO-ITALIEN A LA CHAMBRE ITALIENNE

Après quatre séances, la Chambre italienne a enfin voté l'accord commercial avec la France par 226 voix contre 34.

Nous résumons les deux discours les plus importants qui ont été prononcés: M. Fortis, ministre de l'Agriculture, et M. Luzzatti.

M. Fortis, réfutant les arguments de plusieurs députés, déclare que la rupture commerciale avec la France ne fut pas une faute d'opportunité, mais le résultat de cette rupture était d'améliorer les rapports commerciaux de l'Italie avec les autres puissances.

La rupture aggrava la crise agricole, mais ne la créa pas. Elle fut le résultat de la décadence des exportations et de l'absence de débouchés pour nos produits.

M. Luzzatti déclare que le gouvernement actuel trouve engagé les négociations en vue de l'accord et les continue en en chargeant M. Luzzatti, dont il fait l'éloge.

Il convient, ajoute-t-il, de considérer l'accord non seulement en lui-même, mais comme un moyen destiné à amener des rapports plus cordiaux avec les grands pays voisins, à activer les échanges et à fortifier l'amitié au profit réciproque de la France et de l'Italie.

Cet accord nous servira dans l'avenir, quel que soit le jour de sa ratification, à nous donner une idée de la mesure de l'attachement de la France à la France et de l'attachement de l'Italie à l'Italie.

Après avoir dit que le traité de 1890 n'était qu'un acheminement vers le but définitif, M. Luzzatti rappelle que 1890 verrait expirer les conventions commerciales conclues entre l'Italie et l'Autriche et la Suisse, et il exprime la conviction qu'il n'appartiendrait pas au cabinet de Rome de dénoncer ces traités, mais en même temps qu'il s'agit de son devoir et de l'intérêt du pays d'en chercher la modification dans le sens indiqué par le rapprochement commercial avec la France et l'Italie.

Ce sont là des paroles de bon augure et qui donnent à l'instrument actuel toute sa valeur morale. Comme l'a si bien dit M. Luzzatti, c'est plus qu'un accord économique qui vient d'être conclu, c'est la paix commerciale qui vient d'être rétablie entre la France et l'Italie.

Cette paix elle ne portera que progressivement ses fruits. Les négociations d'aujourd'hui ont prétendu parler au plus pressé. Ils ont mis un terme à un état de suspicion et d'antagonisme qui portait une cruelle atteinte aux intérêts matériels des deux pays, qui compromettait plus gravement encore leurs intérêts moraux.

Résultat d'une funeste erreur de politique, le traité de 1890 n'était que le premier pas vers la paix commerciale. La guerre de tarifs était devenue à son tour une cause nouvelle de mécontentement et d'aigreur réciproques.

Aujourd'hui les deux nations, d'un commun accord, y mettent un terme. A chaque jour son œuvre. Du premier coup elle ne prend pas un pas en arrière. Elle est un pas de plus vers la paix commerciale, c'est de quel volume, c'est de rentrer dans la voie normale et régulière, c'est de faire disparaître des sujets de contention, c'est de faciliter, avec la reprise de ces multiples relations commerciales qui tendent les liens d'une solidarité d'intérêts entre les peuples, l'épanouissement de cette belle et noble volonté qui est la base la plus solide de la paix universelle.

Il y a dans le traité que vient de ratifier la Chambre de Montecitorio une partie qui est appelée à durer, c'est celle qui détermine en quelque sorte l'aspect des rapports économiques des deux peuples. Il en est un autre, plus éphémère, plus transitoire et qui pourra être modifiée au gré des circonstances, c'est celle qui règle les conditions spécifiques des échanges entre les deux pays.

Tout le monde a compris qu'il en était ainsi et que c'était précisément pour rendre durable tout ce qui est susceptible de disparaître, qu'il fallait en prévoir des adaptations successives.

L'Amiral Canevaro, le ministre des affaires étrangères du roi Humbert, a tenu, avant le vote au scrutin de l'article portant ratification du traité, à proclamer hautement l'esprit qui anime les deux gouvernements. Il a félicité d'avoir contribué à faire disparaître toute trace de douleur et de danger malentendus entre deux peuples qui désirent vivre en bonne harmonie, dans des rapports de bon voisinage et d'amitié. Il a déclaré que les hautes parties contractantes avaient conscience d'avoir travaillé avec zèle et succès à ce grand œuvre.

Il est singulier que, dans ce traité, il n'y ait pas un seul mot qui ne soit relatif à ceux qui ont jamais désespéré de la réconciliation éternelle des deux nations.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Table with 2 columns: Location (Paris, Départements, Union Postale, Autres Pays) and Price (Trimestre, 6 mois, 1 an).

Un numéro (départements) 20 centimes

ANNONCES: MM. LAGRANGE, CERF ET C^e, 8, place de la Bourse

Le Journal et les Régisseurs déclinent toute responsabilité quant à leur teneur

TELEPHONE: 4 LIGNES: N° 103.07 103.08 - 103.09 - 110.40

A MADAGASCAR

Tananarive, 29 décembre. La région du Nord-Ouest, qui a été le théâtre des tragiques événements rapportés dans nos précédents correspondances, paraît aujourd'hui pacifiée. La rapidité avec laquelle des troupes y ont été envoyées, donne à réfléchir aux insurgés, composés en grande partie de miliciens déserteurs. Leurs bandes sont désorganisées. Les positions très fortes, primitivement occupées par eux, ont été occupées par nos soldats, et le calme semble être revenu pour toujours dans ces provinces, particulièrement fertiles.

Le Journal officiel est muet sur les causes de ce soulèvement inattendu. Les personnes généralement bien informées attribuent à l'imprudence commise par l'administration de Majunga d'avoir armé de fusils des recrues nouvellement formées et de les laisser sans cadres solides, dans des régions dépourvues de troupes blanches.

Le Journal officiel est muet sur les causes de ce soulèvement inattendu. Les personnes généralement bien informées attribuent à l'imprudence commise par l'administration de Majunga d'avoir armé de fusils des recrues nouvellement formées et de les laisser sans cadres solides, dans des régions dépourvues de troupes blanches.

Rien de bien saillant depuis ma dernière correspondance; la politique chôme comme aussi les affaires dans cette période de fin d'année, consacrée aux fêtes de la Noël et du premier de l'an - les travaux du gouvernement, toutes les commissions, un peu délaissées, sauf la Mandrakoa, afin de permettre aux prestataires de cultiver leurs rizières; ils ne sont pas repris avant février.

Après-demain, le gouverneur général donnera, selon l'usage, un grand dîner suivi d'un bal et d'un collation; tous les colons et leurs familles y sont invités. C'est une course organisée vers les colonies, un peu délaissées en ce moment, par suite de la difficulté de faire monter les marchandises de la côte. La terrible peste fera que nous verrons probablement deux fois de suite les mêmes toilettes; aussi les dames parlent difficilement aux membres du comité d'hygiène de ne pas se départir un instant des mesures rigoureuses prises contre le fléau; juste le temps nécessaire à la réception des colis attendus en prévision de toutes ces fêtes.

Ce n'est pas seulement les dames de Tananarive qui désirent un peu de relâchement dans l'application de ces prescriptions. Les habitants de Tananarive adressent protestations sur protestations au gouverneur général, pour qu'il leur permette, au moins une rémission sensible; mais il n'en tient pas compte, et, en outre, il a des raisons de plus en plus sérieuses pour ne pas se départir un instant des mesures rigoureuses prises contre le fléau; juste le temps nécessaire à la réception des colis attendus en prévision de toutes ces fêtes.

La population de ces régions est très dense et assez peu soucieuse des notions les plus élémentaires d'hygiène. La peste, élançant par mille chemins, aurait des ravages que l'on ne peut envisager sans frémir et le pays resterait, par la suite, contaminé peut-être pour des siècles. Madagascar jouit déjà d'une assez mauvaise réputation d'insalubrité pour que l'on risquer, alors qu'on peut l'éviter, de le considérer davantage aux yeux de l'Europe.

La population de ces régions est très dense et assez peu soucieuse des notions les plus élémentaires d'hygiène. La peste, élançant par mille chemins, aurait des ravages que l'on ne peut envisager sans frémir et le pays resterait, par la suite, contaminé peut-être pour des siècles. Madagascar jouit déjà d'une assez mauvaise réputation d'insalubrité pour que l'on risquer, alors qu'on peut l'éviter, de le considérer davantage aux yeux de l'Europe.

La population de ces régions est très dense et assez peu soucieuse des notions les plus élémentaires d'hygiène. La peste, élançant par mille chemins, aurait des ravages que l'on ne peut envisager sans frémir et le pays resterait, par la suite, contaminé peut-être pour des siècles. Madagascar jouit déjà d'une assez mauvaise réputation d'insalubrité pour que l'on risquer, alors qu'on peut l'éviter, de le considérer davantage aux yeux de l'Europe.

La population de ces régions est très dense et assez peu soucieuse des notions les plus élémentaires d'hygiène. La peste, élançant par mille chemins, aurait des ravages que l'on ne peut envisager sans frémir et le pays resterait, par la suite, contaminé peut-être pour des siècles. Madagascar jouit déjà d'une assez mauvaise réputation d'insalubrité pour que l'on risquer, alors qu'on peut l'éviter, de le considérer davantage aux yeux de l'Europe.

La population de ces régions est très dense et assez peu soucieuse des notions les plus élémentaires d'hygiène. La peste, élançant par mille chemins, aurait des ravages que l'on ne peut envisager sans frémir et le pays resterait, par la suite, contaminé peut-être pour des siècles. Madagascar jouit déjà d'une assez mauvaise réputation d'insalubrité pour que l'on risquer, alors qu'on peut l'éviter, de le considérer davantage aux yeux de l'Europe.

La population de ces régions est très dense et assez peu soucieuse des notions les plus élémentaires d'hygiène. La peste, élançant par mille chemins, aurait des ravages que l'on ne peut envisager sans frémir et le pays resterait, par la suite, contaminé peut-être pour des siècles. Madagascar jouit déjà d'une assez mauvaise réputation d'insalubrité pour que l'on risquer, alors qu'on peut l'éviter, de le considérer davantage aux yeux de l'Europe.

La population de ces régions est très dense et assez peu soucieuse des notions les plus élémentaires d'hygiène. La peste, élançant par mille chemins, aurait des ravages que l'on ne peut envisager sans frémir et le pays resterait, par la suite, contaminé peut-être pour des siècles. Madagascar jouit déjà d'une assez mauvaise réputation d'insalubrité pour que l'on risquer, alors qu'on peut l'éviter, de le considérer davantage aux yeux de l'Europe.

La population de ces régions est très dense et assez peu soucieuse des notions les plus élémentaires d'hygiène. La peste, élançant par mille chemins, aurait des ravages que l'on ne peut envisager sans frémir et le pays resterait, par la suite, contaminé peut-être pour des siècles. Madagascar jouit déjà d'une assez mauvaise réputation d'insalubrité pour que l'on risquer, alors qu'on peut l'éviter, de le considérer davantage aux yeux de l'Europe.

La population de ces régions est très dense et assez peu soucieuse des notions les plus élémentaires d'hygiène. La peste, élançant par mille chemins, aurait des ravages que l'on ne peut envisager sans frémir et le pays resterait, par la suite, contaminé peut-être pour des siècles. Madagascar jouit déjà d'une assez mauvaise réputation d'insalubrité pour que l'on risquer, alors qu'on peut l'éviter, de le considérer davantage aux yeux de l'Europe.

La population de ces régions est très dense et assez peu soucieuse des notions les plus élémentaires d'hygiène. La peste, élançant par mille chemins, aurait des ravages que l'on ne peut envisager sans frémir et le pays resterait, par la suite, contaminé peut-être pour des siècles. Madagascar jouit déjà d'une assez mauvaise réputation d'insalubrité pour que l'on risquer, alors qu'on peut l'éviter, de le considérer davantage aux yeux de l'Europe.

La population de ces régions est très dense et assez peu soucieuse des notions les plus élémentaires d'hygiène. La peste, élançant par mille chemins, aurait des ravages que l'on ne peut envisager sans frémir et le pays resterait, par la suite, contaminé peut-être pour des siècles. Madagascar jouit déjà d'une assez mauvaise réputation d'insalubrité pour que l'on risquer, alors qu'on peut l'éviter, de le considérer davantage aux yeux de l'Europe.

La population de ces régions est très dense et assez peu soucieuse des notions les plus élémentaires d'hygiène. La peste, élançant

